

Le 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/11/2017

PRESENTS :

Ms. DUBRULLE José - 6 DENIS Eric - LAURENT Yves 6
Mmes MARECHAL Carole - DUBRULLE Isabelle - HEBBELYNCK Régine 6 LAFON Julie 6
GODIN Nicole

REPRESENTES :

Mme KUBERA Sylvie a donné procuration à Mme MARECHAL Carole

ABSENTS :

Ms. LEFEBVRE Christophe 6 JANIKOWSKI Jean-Luc- YAHIA Mehdi - SZALKOWSKI Loïc -
DUTHILLEUL Ludovic 6 Mme DESCAMPS Béatrice

EXCUSES :

NEANT

(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN NICOLE

**_*_

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25.09.2017

Aucun commentaire n'est entendu. Le conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2) Attribution de compensation provisoire 2017 6 Valenciennes Métropole 6 Avis du conseil

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- VU la délibération en date du 10 avril 2015 du Conseil Communautaire portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle communautaire, Valenciennes Métropole verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Le législateur a prévu plusieurs hypothèses dans lesquelles le montant des attributions peut être révisé.

Le V de l'article 1609 nonies C prévoit en effet que lorsque dans le cadre d'un transfert de compétence ou de modification de l'intérêt communautaire, il est procédé à un nouveau transfert de charges des communes membres en direction de l'EPCI, le montant des attributions de compensations octroyé aux communes doit être recalculé à la baisse dans les mêmes conditions que lors de la fixation initiale (neuvième alinéa du 2° du V de l'article nonies C).

C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les impacts résultants des nouveaux transferts de compétence.

Considérant que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité simple, sur l'évolution des montants de l'attribution de compensation telle qu'elle est proposée dans le rapport de la commission,

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable donné à l'unanimité par la commission lors de sa séance du 29/09/2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 29/09/2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur le transfert de nouvelles compétences et proposant une révision des attributions de compensation soit,
 - o Transfert du Théâtre le Phénix,
 - o Transfert des Zones d'activités (loi NOTRe)
 - o Transfert Hydraulique douce

- D'approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT, soit - 2978 € pour notre commune.

3) Validation du montant des subventions aux associations

La commission s'est réunie le 17 octobre et a procédé à l'examen des bilans. Plusieurs pièces complémentaires ont été demandées à certaines associations. Toutes les ont fait parvenir sauf l'AECTT et les chineurs. Les subventions ne seront pas versées à ces associations tant que les pièces complémentaires n'ont pas été transmises en mairie. Le tableau ci-dessous récapitule le montant proposé pour chaque association.

	MONTANT en € VALIDE 2017	OBSERVATIONS
ASSOCIATION THIVENCELLOISE		
AST	800	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
AMICALE BOULISTE	700	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
MODERN DANCE CLUB	800	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
ANIMATIONS LOISIRS	600	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
CLUB AINES	350	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
ACPG CATM	300	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
CHASSE COMMUNALE	300	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
LES CHINEURS	700	VOTE REPORTE CAR LES PIECES COMPLEMENTAIRES N'ONT PAS ETE DEPOSEES
AECTT	450	Madame Godin sort et ne prend pas part au vote. VOTE REPORTE CAR LES PIECES COMPLEMENTAIRES N'ONT PAS ETE DEPOSEES
LES TUCHEGNOLS	400	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Madame Maréchal fait part qu'il serait souhaitable d'informer les associations

- de passer en mairie afin d'avoir une autorisation pour la vente de case en porte à porte.
- que le nombre maximum de loto par association est de 4 par an et que cela ne doit pas être la recette principale de l'association
- que la gratuité de la salle est une fois par an et que la location ne peut être substituée. Désormais en plus du chèque de caution et de l'attestation d'assurance, un chèque de 75€ sera demandé et sera encaissé si l'association n'annule pas la salle dans un délai de 30 jours avant la date de la manifestation.

4) Association « Age Tendre » de Crespin ó Quarouble ó Thivencelle : nomination de 3 membres

L'association « Age Tendre » fondée entre les communes de Crespin, Quarouble et Thivencelle a été créée en mars 2000. Elle a pour objet de développer et de coordonner des actions en faveur de la petite enfance et d'en assurer la gestion sur le territoire des 3 communes. La commune de Thivencelle n'ayant plus d'activités en faveur de la petite enfance, il y a lieu de nommer des nouveaux membres pour chacune des collectivités afin de valider le retrait de la commune par une assemblée générale.

Monsieur Dubrulle José, Madame Maréchal Carole, Madame Dubrulle Isabelle proposent leur candidature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les candidatures de Monsieur Dubrulle José, Madame Maréchal Carole, Madame Dubrulle Isabelle.

5) Validation du prix des participations familiales pour l'ALSH des vacances de février ó Pâques ó Toussaint pour l'année 2018

Monsieur le maire fait part que comme chaque année, il y a lieu de valider le tarif des participations familiales pour l'ALSH pour les vacances de février, Pâques et Toussaint pour 2018.

Monsieur le maire rappelle les tarifs pratiqués en 2017. Il propose de ne pas augmenter pour l'année 2018.

	Quotient familial de 370 à 499	Quotient familial à partir de 500	Extérieur
1 ou 2 enfants participant à l'ALSJ	19 € la semaine	21 € la semaine	27 € la semaine
3 enfants et + participant à l'ALSJ	17 € la semaine	19 € la semaine	25 € la semaine

TARIF POUR LES ADOLESCENTS (hors sortie)

TARIF A LA SEMAINE POUR CHAQUE VACANCE	Quotient familial entre 0 et 369	Quotient familial de 370 à 499	Quotient familial à partir de 500	Extérieur
1 ou 2 enfants participant à l'ALSJ	4 € la semaine	6 € la semaine	8 € la semaine	12 € la semaine
3 enfants et + participant à l'ALSJ	3 € la semaine	5 € la semaine	7 € la semaine	11 € la semaine

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs repris dans les 2 tableaux.

6) Validation du prix des participations familiales pour l'accueil des adolescents (11-17 ans) les mercredis pendant la période scolaire pour 2017-2018

Les activités des adolescents (11-17 ans) se déroulent à l'espace de la Dodaine les mercredis de 14h à 18h pendant la période scolaire et par créneaux horaires. Afin de respecter la réglementation en vigueur, le jeune doit respecter les horaires c'est-à-dire qu'il doit arriver à l'heure et en peut repartir avant l'heure. Le prix reste le même si l'enfant participe à 1 ou plusieurs créneaux horaires.

Il est à noter qu'une période d'essai a été faite et que seules 4 enfants se sont inscrits et 3 étaient présents. Le nombre minimum d'enfants est de 7 pour la DDRJS pour pouvoir fonctionner.

Une rencontre est prévue le mercredi 15 novembre à 17h avec les ados à l'espace de la Dodaine pour savoir ce qui les freinent à s'inscrire.

TABLEAU DES HORAIRES

	11-14 ANS		15-17 ANS	
MERCREDI	14H-15H	15H-16H	16H-17H	17H-18H

TABLEAU DES TARIFS

ANNEE 2017-2018	Quotient familial entre 0 et 369	Quotient familial de 370 à 499	Quotient familial à partir de 500 Et Extérieur
PERIODE 1 Du 08/11 au 20/12	4 €	4 € 50	5 €
PERIODE 2 DU 10/01 AU 21/02	4 €	4 € 50	5 €
PERIODE 3 DU 14/03 AU 18/04	4 €	4 € 50	5 €
PERIODE 4 DU 09/05 AU 04/07	4 €	4 € 50	5 €

Le conseil municipal valide les tarifs repris dans le tableau ci-dessus.



activité 2016 de la CAVM et fait part qu'il est à la disposition du conseil

Monsieur le maire donne lecture du conseil d'école.

c. Compte rendu de la réunion avec le Parc

Monsieur le maire accompagné de madame Hebbelynck ont rencontré le parc dans le cadre de coopération « plantons le décor ».

Monsieur Denis fait part qu'il a rencontré 2 entreprises afin d'établir un devis pour l'entretien des 47 parcs à fleurs. Le montant de chacun des devis s'élève environ à 6000\$ pour 1 an. Un nouveau devis sera établi et ensuite une décision sera prise pour la faisabilité du projet en 2018.

d. Information sur la validation du compte foncier de la commune

Monsieur le maire donne un compte rendu de la réunion qui s'est déroulé à la CAVM pour valider les comptes fonciers de chaque commune.

e. Questions diverses et informations

Monsieur le maire donne lecture

- du faire part reçu de Madame Descamps Marie pour la naissance de son petit-fils Jules. Un cadeau sera offert au nom de la municipalité.
- de l'invitation au cross départemental du CIS de Vieux Condé organisé le 18.11
- de l'invitation de Noréade pour les rencontres du territoire prévue le lundi 27.11

Monsieur Denis fait part que la remise en état des peintures et de la porte de l'église est en cours et qu'un règlement du cimetière est en cours d'élaboration.

Madame Godin fait part qu'il y a un réel problème avec la distribution du courrier et qu'il y a lieu d'appeler les services de la banque postale afin de leur soumettre le problème pour résoudre ses désagréments.

Madame Maréchal fait part qu'elle a été interpellé concernant la fermeture de la piscine du SIVOM à partir de 17h pour des raisons de sécurité. En tant que commune membre il serait souhaitable d'être prévenu afin de pouvoir répondre aux habitants.

Il y a un problème avec la sécurité dans la rue de Thivencelle

Madame Dubrulle fait part que les 24 et 25 novembre se déroulera la collecte de la banque alimentaire. Un flyer sera déposé à l'école et des bénévoles tiendront une permanence dans le hall d'antermarché.

Tous les colis de fin d'année ont été commandés. La distribution sera effectuée le samedi 16 décembre et la préparation se fera le mardi 12 décembre. Un coupon sera donné pour la coquille.

Mademoiselle Lafon fait part qu'une enquête sera distribuée pour le projet de l'école rurale de musique « Maurice Ravel ».

La caf a fait part qu'il était possible de mettre en place un EVS (Etablissement de Vie Sociale).

Présentation de l'opération « les livres vivants » mise en place gratuitement par la CAVM.

Le spectacle « Américaine Songue » est reporté au 30.04.2018